

Politique de foresterie durable et de lutte contre la déforestation Graphic Packaging International

Graphic Packaging International utilise des pratiques durables sur le plan environnemental, social et économique pour répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins. Cela se fait en pratiquant et en promouvant une éthique de gestion des ressources et de conservation. Notre objectif forestier pour 2030 est de s'approvisionner de manière durable, à 100 % en produits forestiers achetés. De plus, nous évitons la déforestation définie comme la conversion non mitigée, causée par l'homme, de forêts naturelles en terres non forestières.

Graphic Packaging s'engage à s'approvisionner en bois et autres produits forestiers provenant de sources certifiées, gérées de manière durable et/ou de sources non controversées. L'un des éléments clés de cet engagement est la promotion des principes de la foresterie durable.

Afin de soutenir nos objectifs de foresterie durable, Graphic Packaging maintient sa certification selon les normes de la *Sustainable Forestry Initiative*^{®*} (SFI[®]), du *Program for the Endorsement of Forest Certification* (PEFC) (PEFC/29-31-244) et du *Forest Stewardship Council*[®] (FSC[®]).

Conformément à ces certifications, nous évitons de nous approvisionner en bois provenant des sources suivantes :

Sources controversées (définies par SFI et PEFC) :

- Activités forestières qui ne sont pas conformes aux lois nationales, provinciales, fédérales ou internationales applicables.
- Activités forestières contribuant au déclin régional de la conservation des habitats et de la protection des espèces (y compris la biodiversité et les sites spéciaux, les sites de l'Alliance pour l'extinction zéro et les zones clés pour la biodiversité, les espèces menacées et en voie de disparition).
- Sources de conversion provenant de régions connaissant un déclin de la superficie forestière.
- Activités forestières où l'esprit de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998) n'est pas respecté.
- Activités forestières où l'esprit de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007) n'est pas respecté.
- Fibre provenant de zones dépourvues de lois sociales efficaces.
- Exploitation forestière illégale, y compris le commerce d'espèces inscrites sur la liste de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction).
- Bois de conflit.
- Arbres génétiquement modifiés via la biotechnologie des arbres forestiers.

Sources inacceptables (définies par le FSC) :

- Exploitation forestière illégale ou commerce de bois ou de produits forestiers illégaux.
- Violation des droits traditionnels et humains dans les opérations forestières.

- Destruction de hautes valeurs de conservation lors des opérations forestières.
- Conversion importante de forêts en plantations ou à des fins non forestières.
- Introduction d'organismes génétiquement modifiés dans les opérations forestières.

Graphic Packaging s'engage à respecter les réglementations fédérales, nationales et locales applicables en matière d'environnement, de société, de santé et de sécurité. L'entreprise s'efforce de mettre en œuvre les exigences fondamentales du travail du FSC, en tenant dûment compte des droits et obligations établis par la législation nationale.

Les principales exigences du FSC en matière de travail sont les suivantes :

- L'organisation ne doit pas recourir au travail des enfants
- L'organisation doit éviter toute forme de travail forcé et obligatoire.
- L'organisation doit veiller à ce qu'il n'y ait aucune discrimination en matière d'emploi et de profession, et
- L'organisation doit respecter la liberté d'association et le droit effectif de négociation collective.

Graphic Packaging s'engage à respecter les principes SFI suivants :

1. La foresterie durable
2. Productivité et santé des forêts
3. Protection des ressources en eau
4. Protection de la diversité biologique
5. Esthétique et loisirs
6. Protection des sites spéciaux
7. Conformité légale
8. Recherche en gestion durable des forêts
9. Formation et éducation
10. Implication communautaire et responsabilité sociale, et
Respect des droits des autochtones
11. Transparence
12. Amélioration continue et
13. Approvisionnement responsable en fibres

Pour aider à mettre en œuvre et à atteindre les objectifs de durabilité ci-dessus, Graphic Packaging développe et adopte continuellement des programmes appropriés et des procédures documentées pour guider ses achats de produits forestiers et les processus associés de déclaration et d'étiquetage de foresterie durable.

Dans un souci d'amélioration continue, Graphic Packaging examine chaque année l'efficacité de cette politique en conjonction avec les programmes de chaîne de traçabilité et d'approvisionnement en fibres.